



Cérémonie du 8 mai

Rendez-vous **lundi 8 mai à 11h** devant le monument aux morts d'Arceau pour commémorer l'armistice du 8 mai 1945. A l'issue de cette cérémonie, nous partagerons le verre du souvenir et de l'amitié sous le préau de l'école.



Vente de fleurs et de plants de légumes à Arcelot

Le samedi 29 avril de 8h à 13h se tiendra une vente de fleurs et de plants de légumes organisé par ARCAFOU et Ent PAUFFARD de Chazeuil.

Lieu :

Bord de Tille face au château à Arcelot

Renseignements et commandes :

asso.arcafou@gmail.com



Citoyenneté et Sécurité – vivre en bonne harmonie

Avec nos amis les animaux

Les déjections canines

Les déjections canines posent de réels problèmes d'hygiène, de propreté et d'environnement. Elles peuvent transmettre une maladie à l'homme (la Toxocarose). Par exemple, en jouant, les enfants risquent d'être contaminés et développer par la suite des problèmes de santé.

Il est essentiel que tous les propriétaires de chiens se responsabilisent et ramassent les déjections de leur animal dans les lieux et espaces publics **notamment dans le périmètre de l'école – aire de jeux.**

C'est uniquement une question de respect.

Nuisances sonores

Travaux de bricolage ou de jardinage

Afin de respecter la tranquillité des habitants, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, disquieuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que:

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 heures et de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Propreté, les bons gestes à adopter

Destruction des déchets ménagers ou végétaux à l'air libre

Interdiction de brûler à l'air libre les déchets ménagers ou végétaux.

Respect de la réglementation générale

Stationnement

Le partage des espaces publics suppose un respect du Code de la Route et des règles de sécurité.

► Les stationnements sur les trottoirs, sur les passages pour piétons, aux intersections de rues sont strictement interdits.

Circulation

► Respecter les zones 30 existantes



AMA CHI TI AMA

CHANTS ET POÈMES D'UNE ITALIE AMOUREUSE

Spectacle organisé par la Mairie du Mardi
Participation libre au chapeau

Après le spectacle nous partagerons un verre et ce que chacun aura amené pour se régaler - Apporter siége ou coussin pour vous asseoir

Vendredi 2 juin à 19h30

Deux femmes, recourrant tour à tour le rôle de mères, amantes, épouses, petites filles ou adolescentes vous invitent à la découverte d'une parole franche, libre et passionnée. Le duo de voix toscanes traverse les âges de l'amour, les joies intenses, les grandes douleurs, les passions, les amourettes, la naissance du désir, la naissance de l'amour, la vie, la mort. "Nous avons plongé dans cette histoire sans peur d'être taxées d'ingénuité. Dans ce monde virtuel où nous avons portés l'impression de vivre et de s'épanouir en liberté nous avons souvent de plus en plus de mal à nous rencontrer, véritablement. C'est pourquoi nous croyons encore plus que chanter, parler, chanter encore et susurrer, déclamer et fredonner l'amour soit nécessaire !"



06.15.88.91.02

Parc de la Mairie ARCEAU

(avec reptil dans l'église en cas de pluie)

https://youtu.be/ctVHCiX_OGw







**ANNA ANDREOTTI
MARGHERITA TREFOLONI**

Comédiennes et chanteuses

CITY ALL

DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE DE VOTRE VILLE

La mairie vous
informe en temps réel
sur votre Smartphone

-  Alertes notification
-  Actualités
-  Événements
-  Travaux

Retrouvez toute l'information
locale sur votre Smartphone !



Téléchargez gratuitement **CityAll**

puis sélectionnez votre ville



► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Fiscalia 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 0 % du montant des dons. Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : op@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Bourgogne-Franche-Comté
88, rue Jean-Jacques Rousseau
BP 25105

21051 Dijon Cedex

03 80 43 97 19

bfc-dijon@fondation-patrimoine.org

www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    

COMMUNE D'ARCEAU

40 Grande rue

21310 Arceau

03 80 37 04 05

mairiedarceau@wanadoo.fr

FONDATION ► **Je donne !**



DU
PATRIMOINE

Pour la
restauration de

L'église d'Arceau

Côte-d'Or

© Mission graphique - Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune d'Arceau - Document généré par Print'Up - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur

www.fondation-patrimoine.org

► Contribuons à la restauration de notre patrimoine !

◆ LE PROJET

L'ancien auvent qui protégeait le portail du XIIe siècle a été démolit en l'an 2000 pour des raisons de vétusté ; il convient désormais, pour assurer la protection de l'ouvrage, d'en construire un nouveau, en pierre. A cette occasion, la mise en valeur de la façade et du portail doit être complétée par la réalisation sur les portes des bas-reliefs à l'effigie des saints Pierre et Paul.

◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Le beau portail en arc plein cintre, du XIIe siècle, qui orne la façade de l'édifice ; avec son décor de lignes entrelacées et ses chapiteaux à feuillages et figurines, cette belle réalisation renvoie au passé roman de l'église Saint-Pierre. De cette même époque datent l'avant chœur et le clocher aux baies géminées qui le surmonte. Le chœur gothique, élevé au XIVe siècle et sa nef remaniée au XVIIIe témoignent des remaniements successifs de l'édifice au cours de sa longue histoire.

◆ LA MOBILISATION

Une telle opération représente un investissement important. Ainsi, comme nous l'avons fait en 2018 pour 2 tableaux, nous ouvrons une collecte en partenariat avec la

Fondation du patrimoine.

Vous pouvez apporter votre aide à notre projet en faisant un don par chèque ou en ligne via le site internet sécurisé de la Fondation du patrimoine. Tous les donateurs pourront bénéficier d'avantages fiscaux incitatifs. La Fondation du patrimoine pourra apporter un financement complémentaire en fonction du montant de la collecte de dons.

Mobilisons-nous !

Montant des travaux	16 000 €
Objectif de collecte	8 000 €
Début des travaux	Janvier 2023

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église d'Arceau

Et, j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/57952

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
l'église d'Arceau

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____€

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt



Credit photos © Commune d'Arceau

Exemples de dons

	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 20 000 € ou de 5 % du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre